Règlement du concours de dessin artistique

Article 1 : Objet et thème du concours

La médiathèque Anne Frank propose un concours de dessin artistique du 1er décembre 2022 au 7 janvier 2023.
Ce concours a pour thème **« Détournez une œuvre d'art »**

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert aux enfants de 8 à 13 ans et aux adultes et adolescents à partir de 14 ans.

Article 3 : Modalité de participation

Chaque création doit être personnelle et présentée sans signature ou signe distinctif.
Le dessin artistique doit être réalisé sur un support papier de **format A3**.
Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (pas de dessin numérique). Il devra être à plat, sans volume et comporter au dos :
Vos noms, prénoms, âges, n° de téléphone et adresse mail.
La participation à ce concours est gratuite.
Un seul dessin par participant est autorisé.

Article 4 : Acheminement des dessins

Le dessin doit être déposé non plié au plus tard
le **7 janvier 2023** à :

Médiathèque Anne Frank
Espace Victor Hugo
Rue Ambroise Croizat
93440 Dugny

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans les catégories suivantes :
Catégorie 1: 8 à 13 ans
Catégorie 2: 14 ans et plus

Article 5 : Droits d'auteurs

Chaque participant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin, qu'il autorise la médiathèque à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tous ses supports de communication.

Article 6 : Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Article 7 : Lots

Trois lots (bons d'achats, livres) seront décernés à l'issue du concours dans chacune des catégories.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés ni échangés. Chacun des participants sera averti de la date des remises des lots.

Article 8 : Restitution

Les dessins seront retournés aux participants après l'exposition à la médiathèque, qui aura lieu pendant les mois de janvier et février 2023.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement sera disponible à la médiathèque.

Article 10 : Responsabilité

La médiathèque Anne Frank ne pourra être reconnue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 11 : Modification du règlement

La médiathèque peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et /ou réglementation applicable.